

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°58-2020-003

NIÈVRE

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2020

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-01-10-001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Christian MARTY Directeur de l'Aviation civile Nord Est (1 page)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-01-10-001

Arrêté portant délégation de signature à M. Christian MARTY Directeur de l'Aviation civile Nord Est

délégation de signature à M. MARTY Directeur de l'Aviation civile Nord est



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

PREFECTURE SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTERIEL
Pôle animation interministérielle
Affaire suivie par Mme Anne-Françoise TISSIER
TEL.: 03.86.60.72.06
Suppléance-PRÉFÈTE-SH12

ARRÊTÉ portant suppléance de la Préfète de la Nièvre

La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de Mme Colette LANSON en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 8 avril 2019 portant nomination de M. Alain BROSSAIS, Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

CONSIDERANT les absences simultanées de Mme Sylvie HOUSPIC, Préfète de la Nièvre et de M. Alain BROSSAIS, Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

-ARRÊTE-

Article 1:

M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy est désigné pour assurer la suppléance de la Préfète de la Nièvre le mercredi 29 janvier 2020 de 07h30 à 18h30.

Article 2:

Le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le - 6 JAN. 2020 La Préfète,

Sylvie HOUSPIC

40, rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX – TÉLÉPHONE 03.86.60.70.80 – http://www.nievre.gouv.fr